

HOUILLÈRES DE RONCHAMP

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 94.000.000 FRANCS

Siège Social : RONCHAMP (Haute-Saône)

R. C. Lure 3.560

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 19 SEPTEMBRE 1946

ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1945

avant Assemblée Générale

COMPTE « PROFITS ET PERTES »

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉSOLUTIONS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1945

après Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ernest de FONTAINES, à Morvillars (Territoire de Belfort), *Président*.

Marcel CLEMENT, 54, rue de Lisbonne, Paris.

Jean EHRENSPERGER, à Baden (Suisse).

Raymond GROSRENAUD, 54, rue la Boétie, Paris.

René KÆCHLIN, 2, avenue de Modenheim, Mulhouse.

Jacques NICOLAS, à Varigney, par Conflans-sur-Lanterne (Haute-Saône).

Henri NIESZ, à Baden (Suisse).

Paul SCHLUMBERGER, 11, rue de la Montagne, Mulhouse.

SOCIÉTÉ DES USINES A GAZ DU NORD ET DE L'EST,
193, Boulevard Malesherbes, Paris.

UNION HOUILLÈRE ET ÉLECTRIQUE, 54, rue la Boétie, Paris.

Commissaires aux Comptes

Messieurs Georges ESTEVE et Joseph DORNER.

Direction

Monsieur Albert SOLASSE, Directeur Général.

HOUILLÈRES DE RONCHAMP

Assemblée Générale Ordinaire du 19 Septembre 1946

ORDRE DU JOUR

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ; rapports des Commissaires ; discussion et, s'il y a lieu, approbation des comptes de l'exercice 1945 présentés par le Conseil.
 - 2^o Affectation des bénéfices, dividende.
 - 3^o Renouvellement partiel statutaire du Conseil d'Administration.
 - 4^o Rémunération des Commissaires.
 - 5^o Approbation prescrite par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 modifiée par l'article 10 de la loi du 4 mars 1943.
-

R A P P O R T

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Septembre 1946

Messieurs,

Malgré l'ampleur des perturbations causées dans ses exploitations par les violents combats qui, durant les derniers mois de 1944, ont marqué la libération de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, notre Société a pu redresser rapidement la situation et rétablir des conditions de fonctionnement à peu près normales.

Ce résultat n'a été atteint qu'au prix de rudes efforts pour rendre à toutes les installations leur pleine capacité de travail.

L'arrêt de la mine pendant près de six mois a nécessité des travaux très importants de remise en état de plus de 5 kilomètres de galeries. Au puits du Magny, les dégâts ont été tels que, dans le but de ne pas retarder la reprise de l'extraction, le programme de travaux a dû être modifié légèrement en préparant de nouveaux panneaux.

Du côté du service électrique, nous vous avons dit précédemment qu'en juin 1945 tous les réseaux de distribution se trouvaient de nouveau alimentés ; déjà, à la fin du premier trimestre, il ne restait plus que quelques communes privées de courant. Dans l'ensemble de l'exercice, 557 kilomètres de lignes haute et moyenne tension et 565 kilomètres de lignes basse tension ont été réparées, au moins d'une façon provisoire.

En ce qui concerne les logements du personnel, sur 398 locaux disponibles, 23 avaient été détruits, 40 se trouvaient absolument inhabitables et tous les autres étaient plus ou moins endommagés. A fin 1945, 344 étaient de nouveau occupés et la réparation de ceux non entièrement détruits au nombre de 31, se trouvait très avancée.

Les résultats de l'exercice, dont nous vous entretiendrons tout à l'heure, témoignent de l'efficacité des mesures ainsi prises pour restituer aux exploitations leur maximum de rendement.

Exploitation minière. — Indépendamment des sujétions occasionnées par les travaux de remise en état, l'exploitation minière a eu à surmonter de nombreuses difficultés et, particulièrement, une véritable crise d'effectifs. Pour remédier à l'insuffisance du nombre de mineurs disponibles dans

le bassin, il a fallu employer des prisonniers de guerre allemands ; mais cette main-d'œuvre, non spécialisée, n'a qu'un faible rendement.

Néanmoins, le niveau de l'extraction s'est relevé de mois en mois et, pour l'ensemble de l'exercice, atteint, à peu de choses près, celui de l'année 1944.

Les circonstances exceptionnelles de fonctionnement de la mine, l'augmentation progressive des charges, ont aggravé encore le déficit qui, comme les années précédentes, a été partiellement comblé par les subventions du Fonds d'Assistance aux mines à conditions difficiles.

Exploitations électrique et gazière. — Freinées, au début, par le rétablissement incomplet des réseaux de distribution et par le manque d'activité des industries de la région, nos ventes d'énergie se sont ensuite développées très rapidement et ont atteint, pour les douze mois de l'exercice, des chiffres supérieurs, non seulement à ceux de 1944 affectés par les événements, mais encore à ceux de toutes les années postérieures à 1939 ; les livraisons du second semestre ont même dépassé celles de la période correspondante des meilleures années d'avant-guerre. L'augmentation a porté aussi bien sur les livraisons en basse tension pour l'éclairage, les usages domestiques et la petite force motrice, que sur les fournitures en haute tension aux industriels et aux concessionnaires voisins. La reprise d'activité des usines a été particulièrement sensible à partir du début du deuxième semestre.

Plusieurs relèvements d'index ont eu lieu au cours de l'exercice 1945, mais toujours sans tenir compte de l'accroissement des charges de renouvellement du matériel.

Malgré le développement du volume des ventes, nos exploitations gazières sont restées déficitaires, car la hausse autorisée des prix n'a pas été suffisante pour couvrir l'augmentation des charges, notamment de celles de main-d'œuvre.

Impôt de solidarité nationale. — Lors de votre précédente Assemblée Générale, vous avez bien voulu ratifier les décisions que nous avons dû prendre concernant l'impôt de solidarité nationale.

Nous vous rappelons que celui-ci a été réglé par la remise à l'État et aux Sociétés participantes, d'une part, de 18.400 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 250 francs chacune, dont 10.373 entièrement libérées et 8.027 libérées de frs : 187,50 créées au moyen d'une augmentation de capital de 4.600.000 francs, d'autre part, de soultes en espèces d'un montant de frs : 153.468,88.

Dans le bilan au 31 décembre 1945 que nous vous présentons, nous avons constitué, par prélèvement sur la Réserve spéciale qui se montait à frs : 5.280.909,24, une provision de frs : 4.251.781,38 correspondant au coût de l'impôt de solidarité nationale, acquitté seulement en 1946. La Réserve spéciale s'est ainsi trouvée réduite à frs : 1.029.127,86.

Nous vous demandons d'approuver cette mesure.

L'Ordonnance du 15 août 1945, qui a institué l'impôt de solidarité, a donné aux en reprises la possibilité de réévaluer leur bilan. Du fait de la nationalisation imminente, nous n'avons pas jugé utile de faire usage de cette faculté.

Comptes de l'exercice. — En raison de l'importance des dommages de guerre subis par notre Société et dont nous vous avons entretenus dans notre rapport sur l'exercice 1944, nous avons pensé opportun de faire apparaître dans le bilan, à l'actif, dans un poste intitulé « Frais de réparation de dommages de guerre », le coût des travaux effectués pour la remise en état de nos installations endom-

magées en 1940 et en 1944, se montant au 31 décembre 1945 à frs : 31.366.376,15, au passif, dans un poste intitulé « Provision pour réparations de dommages de guerre », les sommes consacrées par notre Société à couvrir le quote-part des dépenses de reconstitution, faites ou restant à faire, que l'on peut présumer devoir être laissée à sa charge.

Il était indispensable d'affecter une somme importante à cette provision. C'est pourquoi, indépendamment des allocations de frs : 591.014,95 et de frs : 824.480,83 qui y avaient été portées respectivement au titre des exercices 1940 et 1944, nous lui avons viré le solde de la Réserve spéciale après constitution de la provision pour règlement de l'impôt de solidarité nationale, soit frs : 1.029.127,86, la Réserve complémentaire de frs : 1.231.492,62, la Prime en nature de frs : 40.664,49. Nous vous proposons également d'y affecter les bénéfices reportés des exercices antérieurs, soit frs : 5.409.654,79, et un prélèvement de frs : 10.873.564,46 sur les produits de l'exercice, de manière à porter la provision au total de frs : 20.000.000.

En dehors, de ces modifications, le bilan n'appelle, de notre part, aucune remarque spéciale.

Les produits de l'exercice, après la dotation de frs : 10.873.564,46 à la provision pour réparation de dommages de guerre, se montent à frs : 8.976.942,53. Ce chiffre s'entend y compris la réintégration d'une somme de frs : 6.000.000,-- sur celle de frs : 8.000.000, --, portée à la provision pour éventualités diverses par prélèvement sur les produits des exercices 1942 et 1943 ; cette provision, justifiée par les circonstances de guerre, pouvait être considérée, en effet, comme disponible pour sa plus grande part. Par ailleurs, nous avons poursuivi, sur les mêmes bases que précédemment, l'amortissement des comptes « Concession minière », « Fonds de commerce et concessions électriques » et « Frais d'émission d'obligations » et maintenu à frs : 10.500.000, -- la dotation au fonds d'amortissement et de renouvellement.

Ces résultats nous permettent de vous proposer la répartition d'un dividende, auquel, nous vous le rappelons, les actions créées pour règlement de l'impôt de solidarité nationale ont droit au même titre que les actions anciennes.

Du bénéfice de frs 8.976.942.53

Il y a lieu de déduire les attributions statutaires, soit :

Prélèvement de 5 % pour la réserve légale frs	448.847.13
Dividende statuaire de 5 % sur le montant versé des actions frs ..	4.187.415.63
Tantièmes au Conseil frs.....	<u>434.067.98</u>
Formant un total de	frs <u>5.070.330.74</u>
Il reste.....	frs 3.906.611.79
Sur lesquels nous vous proposons de prélever une somme de	frs <u>3.760.000.—</u>
Pour la répartir aux actions et de reporter à nouveau le solde, soit	frs 146.611.79

Les actions entièrement libérées recevraient ainsi un dividende brut de frs : 22,50 et les actions libérées des trois quarts de frs : 19,375. —, impôts établis par les lois de finances à déduire. Ce dividende serait mis en paiement à partir de la date qui sera fixée par le Conseil.

Conseil d'Administration. — Le mandat d'administrateur de Monsieur NICOLAS prend fin avec la présente Assemblée ; ses collègues sont unanimes à vous proposer sa réélection.

Commissaires. — En raison des circonstances actuelles, nous vous soumettons une résolution ayant pour objet de majorer la rémunération de vos Commissaires.

Approbation prescrite par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. — Conformément à la loi, Messieurs les Commissaires vont vous présenter leur rapport spécial sur les opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par l'article 10 de la loi du 4 mars 1943. Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte des conclusions de ce rapport.

* * *

Messieurs,

Deux lois, l'une du 8 avril 1946, l'autre du 17 mai suivant, ont décidé la nationalisation des deux branches d'industrie dans lesquelles s'exerçait notre activité : la production, le transport et la distribution de l'électricité et du gaz, d'une part, l'exploitation de mines de combustibles minéraux d'autre part. Ces deux textes pouvaient, indifféremment, s'appliquer à notre Société, qui était donc susceptible d'être nationalisée soit au titre de l'électricité, soit à celui des combustibles minéraux.

Un décret du 22 juin 1946 a levé le doute en ordonnant le transfert de l'ensemble de nos biens, droits et obligations à l'Électricité de France. C'est donc la loi du 8 avril 1946 qui est applicable dans notre cas particulier.

Depuis la date du transfert, notre Société se trouve en liquidation et nous aurons, dans un délai de sept mois à partir de cette date, à vous convoquer en une nouvelle Assemblée Générale qui aura pour objet d'approuver les comptes du dernier exercice, clos à la date du transfert, de fixer éventuellement un dividende, de donner, s'il y a lieu, quitus à votre Conseil, de nommer un liquidateur et d'en déterminer les pouvoirs.

Vous devez recevoir une indemnité égale au produit du nombre d'actions que possède chacun de vous par leur cours moyen du 1^{er} septembre 1944 au 28 février 1945. Cette indemnité doit être payée sous forme d'obligations, amortissables en 50 ans au plus par voie de tirage au sort ou de rachat, portant intérêt à 3 % l'an et recevant en outre, un intérêt complémentaire variable.

Telles sont, Messieurs, les principales dispositions de la loi mettant fin à l'existence de notre Société qui, constituée le 10 mai 1854 sous forme de Société civile par actions, n'était plus éloignée de son centenaire. Au sentiment de tristesse que nous éprouvons de voir disparaître une entreprise à laquelle nous étions très attachés, se mêle la fierté de constater que, durant cette longue période, elle a bien servi l'intérêt général en approvisionnant en houille, dans une époque où les transports étaient beaucoup moins faciles que maintenant, toute une région peu favorisée sous le rapport des combustibles minéraux, puis en desservant en énergie électrique, dès les environs de 1906, grâce à la centrale construite sur le carreau de la mine, une zone étendue et qui, n'étant pas très riche, n'aurait, sans doute, été électriifiée que plus tard et plus lentement.

Sans attendre notre dernière réunion, nous tenons à vous remercier sincèrement de la confiance que vous n'avez cessé de témoigner à votre Conseil et qui lui a permis de mener à bien une tâche souvent difficile, surtout dans ces quinze ou vingt dernières années.

Vous désirerez certainement vous joindre à nous pour exprimer toute notre reconnaissance à l'ensemble du personnel de la Société, qui, à tous les échelons, a toujours fait preuve d'une grande conscience professionnelle et de beaucoup de dévouement ; il peut être certain que nous garderons de lui un excellent et durable souvenir.

Le Conseil d'Administration.

ACTIF

I. — IMMOBILISATIONS

Immeubles et Matériel	Mine	26.922.795,29	
	Exploitation électrique ...	93.951.320,20	
	Exploitation gazière	4.825.704,48	
	Services communs	13.924.485,94	139.624.305,91
Travaux en cours		1.765.790,20	141.390.096,11

II. — RÉALISABLE ET DIVERS

Combustible sur place		478.374,—	
Approvisionnements divers		16.951.979,73	
Installations en cours		1.359.309,63	
Frais de réparation de dommages de guerre		31.366.376,15	
Titres en portefeuille	54.814.106,35		
dont montant restant à libérer	1.616.250,—	53.197.756,35	
Comptes débiteurs divers (dont avances aux fournisseurs).....	7.727.610,55	61.283.828,92	
Actionnaires		9.750.000,—	174.387.624,78

III. — DISPONIBLE

Caisse		872.283,—	
Banques		9.885.273,58	
Chèques Postaux		384.778,80	11.142.335,38

IV. — COMPTES DIVERS

Concession minière.....	118.312,50		
à déduire : Amortissement de l'Exercice	15.000,—	103.312,50	
Fonds de commerce et concessions électri- ques et gazières	1.125.761,83		
à déduire : Amortissement de l'Exercice	300.000,—	825.761,83	
Frais d'augmentation de capital		1,—	
Frais d'émission d'obligations	393.737,50		
à déduire : Amortissement de l'Exercice	19.012,50	374.725,—	
Travaux de remise en état		1,—	
Travaux spéciaux de recherche		1,—	1.303.802,33
			328.223.858,60
Débiteur par caution			10.945.350,—

DÉCEMBRE 1945

COMPTES GÉNÉRAUX

PASSIF

I. — ENGAGEMENTS SOCIAUX

Capital social		89.400.000,—	
Réserve légale		1.429.522,18	
Fonds d'amortissement et de renouvellement	111.948.393,56		
Dotation de l'Exercice	10.500.000	122.448.393,56	213.277.915,74

II. — ENGAGEMENTS ENVERS LES TIERS ET COMPTES DIVERS

Obligations 4 1/2 %	12.115.000,—		
Amorties pendant l'Exercice	585.000,—	11.530.000,—	
Pensions capitalisées		1.732.621,60	
Annuités trentenaires dues à l'État		377.972,87	
Obligations amorties et non remboursées		1.283.000,—	
Créditeurs divers, comptes de prévoyance et d'attente (dont Groupement de l'Électricité 8.533.159,38)		64.668.624,48	
Provision pour renouvellement du stock de départ		2.125.000,—	
Provision pour réparation de dommage de guerre		20.000.000,—	
Provision pour acquit de l'Impôt de Solidarité Nationale		4.251.781,38	105.969.000,33

III. — RÉSULTATS

Bénéfices de l'exercice 1945		8.976.942,53	8.976.942,53
------------------------------------	--	--------------	--------------

328.223.858,60

Caution

10.945.350,—

EXERCICE 1945

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

DÉBIT	CRÉDIT
Exploitation Minière 4.883.272,—	Exploitation Électrique et Gazière 11.370.822,70
Intérêts et charges des obligations 583.642,50	Portefeuille et opérations de trésorerie 1.803.273,66
Pour balance Bénéfice de l'Exercice 8.976.942,53	Profits et pertes acciden- tels 1.269.760,67
<hr/> 14.443.857,03	<hr/> 14.443.857,03

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice écoulé, de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 1945.

Notre examen des livres, inventaires et autres documents comptables de votre Société nous a permis de constater leur concordance avec le bilan et le compte de profits et pertes soumis à votre approbation.

Le bilan au 31 décembre 1945 appelle les remarques suivantes :

Il a été prélevé sur la « Réserve spéciale » qui s'élevait à frs : 5.280.909,24, une somme de frs : 4.251.781,38, afin de constituer une « Provision pour acquit de l'impôt de solidarité nationale ».

Il a, par ailleurs, été ouvert au bilan une « Provision pour réparation de dommages de guerre » destinée à couvrir la quote part devant rester à la charge de votre entreprise dans la remise en état des installations endommagées par faits de guerre. Cette remise en état n'étant pas terminée et la quote-part vous incombant ne pouvant être exactement connue, la provision dont il s'agit a été constituée pour un montant arrondi de 20 millions de francs.

A cette fin, ont été utilisés :

a) Le montant de deux provisions précédemment créées pour le même objet, qui étaient comprises dans les « Créiteurs divers, comptes de prévoyance et d'attente » et s'élevaient respectivement à frs	591.014.95
et.....	824.480.83
b) Le solde de la « Réserve spéciale » après constitution de la Provision pour acquit de l'impôt de solidarité nationale », soit	1.029.127.86
c) Le montant de la « Réserve Complémentaire », soit	1.231.492.62
d) Celui de la « Prime en nature », soit	40.664.49
e) Le report bénéficiaire des exercices antérieurs, soit	5.409.654.79
f) Une somme de	10.873.564.46
prélevée sur les produits de l'exercice.	
Ensemble.....	frs 20.000.000

A propos des dommages de guerre, relevons que, les travaux de remise en état ayant déjà atteint, au 31 décembre 1945, un montant élevé, un poste spécial, dénommé « Frais de réparation de dommages de guerre », a été créé à l'actif du bilan pour les enregistrer.

La dotation au « Fonds d'amortissement de renouvellement » a été, comme pour les deux exercices précédents, de 10.500.000 francs.

La provision pour éventualités diverses comprise dans les « Créiteurs divers, comptes de prévoyance d'attente », qui s'élevait à 8 millions de francs, étant devenue en grande partie disponible

du fait de l'arrêt des hostilités, a été réduite de 6 millions de francs, par réintégration de ce montant dans les produits de l'exercice.

Compte tenu de cette réintégration de 6 millions et, en sens inverse, du prélèvement de frs : 10.873.564,46 dont nous vous avons parlé plus haut, les bénéfices de l'exercice s'établissent à frs : 8.976.942,53.

Votre Conseil vous en propose une répartition conforme à vos statuts.

Nous estimons, Messieurs, que vous pouvez approuver les comptes de l'exercice 1945 tels qu'ils vous sont présentés.

Ronchamp, le 29 juillet 1946.

Signé : G. H. ESTEVE J. DORNER.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées par l'article 40
de la loi du 24 juillet 1867

Messieurs,

Au cours de l'exercice 1945, votre Société n'a, à notre connaissance, conclu aucune convention pouvant être visée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ronchamp, le 29 juillet 1946.

Signé : G. H. ESTEVE J. DORNER.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

prescrit par le décret du 29 novembre 1939

Messieurs,

Depuis le 15 avril 1945, date de notre précédent rapport établi en conformité des prescriptions du décret du 29 novembre 1939, et jusqu'au 1^{er} juin 1946, date légale de la cessation des hostilités vous avez tenu une seule Assemblée Générale — l'Assemblée Générale ordinaire du 16 mai 1946.

Cette Assemblée, à laquelle l'un de nous a assisté, a été régulièrement convoquée et elle a valablement délibéré.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1944 et pris les décisions d'usage aux Assemblées annuelles.

Elle a, par ailleurs, ratifié les dispositions prises par votre Conseil d'Administration pour le règlement de l'Impôt de solidarité nationale.

Nous n'avons aucune remarque à formuler à son sujet.

Ronchamp, le 29 juillet 1946.

Signé : G. H. ESTEVE J. DORNER.

RÉSOLUTIONS

votées l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 septembre 1946

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil, le Bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1945, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve spécialement la création, par prélèvement sur la réserve spéciale, d'une provision égale au coût de l'impôt de solidarité nationale, ainsi que l'affectation à une provision pour réparation de dommages de guerre du solde de la Réserve spéciale, de la Réserve complémentaire, de la Prime en nature et du report des exercices antérieurs.

Elle donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pendant l'exercice 1945.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant les amortissements, les réserves et les provisions, la répartition des bénéfices sociaux et le report à nouveau de l'exercice 1945. Elle fixe, en conséquence, le dividende dudit exercice à frs : 22,50 par action entièrement libérée et à frs : 19,375 par action libérée des trois quarts, impôts établis par les lois de finances à déduire. Ce dividende sera mis en paiement à partir de la date qui sera fixée par le Conseil.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 18 des Statuts et dans les conditions prévues à cet article, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Jacques NICOLAS administrateur sortant.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la rémunération de chacun des Commissaires à frs : 10.000. — par exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires sur les conventions visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par l'article 10 de la loi du 4 mars 1943, prend acte de ce qu'il lui est déclaré qu'aucune convention de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice 1945.

BILAN AU 31

TEL QUI'L SE PRÉSENTE APRÈS LE VOTE DES

ACTIF

I. — IMMOBILISATIONS

Immeubles et Matériel	Mine	26.922.795,29	
	Exploitation électrique ...	93.951.320,20	
	Exploitation gazière	4.825.704,48	
	Services communs	13.924.485,94	139.624.305,91
Travaux en cours			1.765.790,20
			141.390.096,11

II. — RÉALISABLE ET DIVERS

Combustible sur place		478.374,—	
Approvisionnements divers		16.951.979,73	
Installations en cours		1.359.309,63	
Frais de réparation de dommages de guerre		31.366.376,15	
Titres en portefeuille	54.814.106,35		
dont montant restant à libérer	1.616.250,—		53.197.756,35
Comptes débiteurs divers (dont avances aux fournisseurs).....	7.727.610,55		61.283.828,92
Actionnaires		9.750.000,—	174.387.624,78

III. — DISPONIBLE

Caisse		872.283,—	
Banques		9.885.273,58	
Chèques Postaux		384.778,80	11.142.335,38

IV. — COMPTES DIVERS

Concession minière.....	118.312,50		
à déduire : Amortissement de l'Exercice	15.000,—		103.312,50
Fonds de commerce et concessions électri- ques et gazières	1.125.761,83		
à déduire : Amortissement de l'Exercice	300.000,—		825.761,83
Frais d'augmentation de capital		1,—	
Frais d'émission d'obligations	393.737,50		
à déduire : Amortissement de l'Exercice	19.012,50		374.725,—
Travaux de remise en état		1,—	
Travaux spéciaux de recherche		1,—	1.303.802,33
			328.223.858,60
Débiteur par caution			10.945.350,—

DÉCEMBRE 1945

RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PASSIF

I. — ENGAGEMENTS SOCIAUX

Capital social	89.400.000,—	
Réserve légale	1.878.369,31	
Fonds d'amortissement et de renouvellement	111.948.393,56	
Dotations de l'Exercice	10.500.000	
	<u>122.448.393,56</u>	213.726.762,87

II. — ENGAGEMENTS ENVERS LES TIERS ET COMPTES DIVERS

Obligations 4 1/2 %	12.115.000,—	
Amorties pendant l'Exercice	585.000,—	
	<u>11.530.000,—</u>	
Pensions capitalisées	1.732.621,60	
Annuités trentenaires dues à l'État	377.972,87	
Obligations amorties et non remboursées	1.283.000,—	
Créditeurs divers, comptes de prévoyance et d'attente (dont Groupement de l'Électricité 8.533.159,38)	73.050.108,09	
Provision pour renouvellement du stock de départ	2.125.000,—	
Provision pour réparation de dommage de guerre	20.000.000,—	
Provision pour acquit de l'Impôt de Solidarité Nationale	4.251.781,38	
	<u>114.350.483,94</u>	

III. — RÉSULTATS

Bénéfices de l'exercice 1945	146.611,79	146.611,79
------------------------------------	------------	------------

328.223.858,60

Caution

10.945.350,—